

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Brevet de technicien supérieur « maintenance des systèmes »

BTS Maintenance des Systèmes ÉPREUVES			Candidats	
			Scolaires (Établissements publics) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage, habilités) Formation professionnelle continue (Etablissements publics habilités)	
Nature des épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée
E1 - Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite	4 h
E2 - Langue vivante étrangère 1 : Anglais (1)	U2	2	CCF 2 situations	Compréhension : 30 min sans préparation ; Expression : 15 min sans préparation
E3 - Mathématiques - Physique et chimie		4		
Sous-épreuve E31 : Mathématiques	U31	2	CCF 2 situations	2 h
Sous-épreuve E32: Physique et chimie	U32	2	CCF 2 situations	2 h
E4 - Intégration d'un bien	U4	5	Ponctuelle écrite	4 h
E5 - Activités de maintenance et organisation		9		
Sous-épreuve E51 : Maintenance corrective	U51	3	CCF	6 h
Sous-épreuve E52: Maintenance préventive	U52	3	CCF	3 h

Sous-épreuve E53: Organisation de la maintenance	U53	3	CCF	2 h
E6 - Maintenance améliorative	U6	4	Ponctuelle orale	30 mn
EF1 - Langue vivante facultative (2)	UF1		Ponctuelle orale	20 min (1)
EF2 - Engagement étudiant	UF2		CCF	20 min (1)

(1) : + 20 min de préparation.

(2) : la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de l'anglais. Seuls, les points au-dessus de la moyenne, sont pris en compte.